

223C0463
FR0000130809-FS0220

21 mars 2023

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELE QUE LA PRESENTE DECLARATION EST ETABLIE SOUS LA RESPONSABILITE DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VERIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUEES.

SOCIETE GENERALE

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 21 mars 2023, la société anonyme Amundi¹ (91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en baisse, le 16 mars 2023, le seuil de 5% du capital de la société SOCIETE GENERALE et détenir 40 259 348 actions SOCIETE GENERALE représentant autant de droits de vote, soit 4,98% du capital et 4,55% des droits de vote de cette société², répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
Amundi Asset Management	34 945 833	4,32	34 945 833	3,95
Amundi Austria GmbH	333 176	0,04	333 176	0,04
Amundi Iberia SGIIC, SA	17 798	ns	17 798	ns
Amundi Japan Ltd	6 095	ns	6 095	ns
CPR AM	942 141	0,12	942 141	0,11
Société Générale Gestion	3 222 932	0,40	3 222 932	0,36
Amundi Ireland Limited	791 373	0,10	791 373	0,09
Total Amundi	40 259 348	4,98	40 259 348	4,55

Ce franchissement de seuil résulte d'une cession d'actions SOCIETE GENERALE sur le marché.

¹ Amundi est une société anonyme détenue à 70% par le groupe Crédit Agricole. Amundi Asset Management, Amundi Austria GmbH, Amundi Iberia SGIIC SA, Amundi Japan Ltd, CPR AM, Société Générale Gestion, Amundi Ireland Limited sont contrôlées par Amundi et agissent en toute indépendance vis-à-vis du groupe Crédit Agricole, dans les conditions posées aux articles L. 233-9 II du code de commerce et 223-12 du règlement général.

² Sur la base d'un capital composé de 808 208 965 actions représentant 884 373 344 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.